

Protocoles nationaux pouvant concerner la dermatologie.

Ces protocoles sont immédiatement utilisables par toute structure qui répond aux critères d'éligibilité, après déclaration de la structure auprès de votre ARS :

- [Protocole anti-cancéreux à domicile](#)
- [Prise en charge des plaies chroniques des membres inférieurs et du pied diabétique par un\(e\) IDE](#)
- [Evaluation et suivi de plaies complexes et/ou à retard de cicatrisation par un\(e\) infirmier\(e\) expert\(e\) en plaies et cicatrisation dans le cadre d'un réseau pouvant fonctionner en télé médecine](#)
- [Consultation de santé sexuelle par l'infirmier ou l'infirmière en centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic \(CeGIDD\), centre de planification et d'éducation familiale \(CPEF\) et centre de santé sexuelle, en lieu et place du médecin](#)